

Conseil municipal

Séance du 4 octobre 2012

ORDRE DU JOUR

Objet : Lotissement communal "Le Clos en Mont Vaux"

Requête présentée par Monsieur Louis Legrand à fin d'annulation des délibérations n°114-06-2012 en date du 7 juin 2012 émettant un avis favorable à la cession des lots 1 et 3 du lotissement le Clos en Mont Vaux à Monsieur et Madame Cédric LUPI et Monsieur Patrick VAUGIN, et n°126-06-2012 en date du 26 juin 2012 émettant un avis favorable à la cession du lot 2 du lotissement le Clos en Mont Vaux à Madame Rahma EZZEJJARI.

Suite au recours en excès de pouvoir exercé par Monsieur Louis Legrand auprès du Tribunal Administratif de Dijon et afin de ne pas sanctionner les attributions des lots 1, 2 et 3, il est demandé au Conseil Municipal d'annuler lesdites délibérations au vu du moyen tiré de la violation de l'égalité de traitement et au vu de l'article L.2241-1 du CGCT stipulant que " toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles."

Monsieur Christian LUPI, adjoint à la voirie et aux espaces verts, ne prendra pas part aux débats et ne participera pas au vote.